

## FAITS DIVERS

Un détenu de Reims ligoté, tondu et rasé à la Hitler  
Reconnus coupables des violences perpétrées dans une cellule de la  
maison d'arrêt de Reims, les trois codétenus du plaignant ont été  
condamnés.

f t G in ✉

Par Fabrice Curlier | Publié le 15/08/2017 à 18h41

**L**a prison, son univers impitoyable... Le 22 juillet, un Carolo de 18 ans  
détenu à la maison d'arrêt de Reims, Messon Hardi, se fait agresser lors de la  
promenade par « huit à dix » individus, « des Gitans » pour lesquels il s'agirait  
d'un passe-temps. L'incident reste sans suite, jusqu'à jeudi dernier. Incarcéré  
dans la cellule 320 avec Juniors Okiemy, Rémois de 22 ans, et Sylvano Tahiri,  
Kosovar de 18 ans domicilié à Troyes, l'Ardennais voit arriver un nouveau  
codétenu, Michel, l'un des agresseurs.

Juniors et Sylvano l'affirment : « *Les deux surveillants parlaient entre eux devant  
la porte. Ils ont dit : «C'est l'agresseur de la promenade. Il va se faire victimiser  
ici.» »*

La porte refermée, Messon décide de régler ses comptes. « *Il m'a mis deux  
patates le 22 juillet, avec ses collègues. J'ai voulu me battre avec lui. Il m'a mis  
un coup, je lui en ai mis cinq ou six. On est tombés sur la table, puis par terre.  
Sylvano nous a séparés. Ça s'est arrêté là »* Victoire de Messon aux points. Tel est  
sa version car le récit de Michel, 19 ans, est tout autre.

### Une moustache hitlérienne à la place du bouc

D'après lui, tout a commencé après le dîner. « *Juniors m'a dit : «On va jouer à  
jeu.» J'ai pas eu le temps de lui demander quel jeu qu'il m'a mis une patate.  
J'étais sur un tabouret. Ils m'ont attaché les mains dans le dos avec des draps  
[Tous les trois]m'ont mis des claques, des coups de poing, des coups de pied.  
Ils  
avaient mis la musique à fond pour pas qu'on m'entende. À chaque fois que je  
prenais des coups, je tombais et ils me relevaient. Je suis resté attaché toute  
la  
nuit sur le tabouret. »*

À un moment, Sylvano aurait pris une tondeuse. « *Il m'a rasé la moitié du crâne. Juniors a rasé l'autre moitié, puis Sylvano a pris un rasoir et a coupé ma barbe pour me faire une moustache à la Hitler.* »

Le lendemain à 7 heures, au premier passage du surveillant, Michel demande à être conduit à l'infirmierie. Le personnel constate qu'il est « *tremblant* », dans « *un état de stress évident* », qu'il « *est rasé au cuir chevelu de façon inégale* » et qu'il « *porte une moustache à la Hitler* » au lieu de son bouc. Les médecins diagnostiquent de nombreuses « *ecchymoses* » et « *des traces de liens aux poignets* ».

## Neuf et quinze mois de plus à purger

Jugés lundi en comparution immédiate, les trois codétenus contestent les violences. *« Il invente tout ça »,* suppose Messon Hardi, *« car il ne veut pas dire à ses collègues qu'il a perdu contre moi, à un contre un, pendant la bagarre. C'est pour ça qu'il en rajoute. »*

Sylvano Tahiri : *« Je ne suis pas assez débile pour attacher quelqu'un dans ma cellule alors que le 16 août, je passe en débat contradictoire pour avoir un bracelet électronique. »*

Juniors Okiemy, libérable le 7 septembre : *« Ça fait cinq ans que je suis en prison. Aucune personne sensée ne va attacher quelqu'un dans sa cellule à trois semaines de sa sortie. »*

Le crâne tondu et la moustache hitlérienne ? Michel se serait rasé lui-même. Il a pris des coups – l'examen médical l'atteste – mais où et quand ? Les avocats de la défense rappellent qu'il a été changé de cellule après *« un incident »* avec un codétenu. N'aurait-il pas été frappé et ligoté dans cette précédente cellule ?

Le jugement tombe. Déclarés coupables, Messon Hardi, Sylvano Tahiri et Juniors Okiemy sont condamnés à neuf mois de prison ferme. Le premier devra purger six mois de plus en raison d'un sursis révoqué, les deux autres ont d'ores et déjà décidé de faire appel. Le tribunal a ordonné leur transfert à la maison d'arrêt de Châlons-en-Champagne, pour éviter tout contact avec le plaignant.



## Les surveillants n'ont rien vu, rien entendu

Par son jugement de culpabilité, le tribunal correctionnel valide le récit du plaignant selon lequel des sévices ont été perpétrés dans la cellule 320 de la maison d'arrêt de Reims. Comment le personnel a-t-il pu passer au travers ? S'agissant des cris, l'explication est donnée par la victime : *« la musique a été mise à fond »* pour les étouffer (de nombreux détenus ont des postes radio). Musique éteinte, il aurait été sommé de se taire. Mais pour le reste ?

Les violences auraient commencé après 18 heures et le dernier passage en cellule des surveillants. Quatre rondes assurées par les deux agents affectés à

l'étage ont suivi à 20 heures, 23 h 30, 2 heures et 5 h 30. Celle de 2 heures

est une « *ronde d'écoute* », sans ouverture de l'œilleton :

le gardien écoute à la porte. C'était calme , a-t-il dit aux policiers. Les trois autres sont des « *rondes de contrôle* »,

avec ouverture du judas. La gardienne passée à 20 heures « *n'a constaté rien de particulier, les détenus bougeaient normalement* », relate Me Émilie Delière, avocate d'un prévenu, « *alors que les violences auraient débuté vers 18 heures.* »

À 5 h 30, calme plat, contrairement à la ronde de 23 h 30. La gardienne a entendu « *des voix fortes* », mais elle n'a rien vu : une « *feuille de papier* » était posée sur l'œilleton. Elle a continué sa ronde, sans chercher à en savoir davantage.

Aux policiers, elle aurait dit qu'occulter l'œilleton est une pratique courante ; elle ne s'est donc pas inquiétée. L'un des prévenus confirme : « *On fait ça pour avoir un peu de vie privée, mais on retire la feuille si on toque à la porte.* »

Que la surveillante ait passé son chemin n'étonne guère l'avocate du plaignant, Me Marine Nimal. « *On sait comment ça se passe : il y a peu de personnel, énormément de cellules à surveiller.* » N'avoir rien vu lors du précédent passage ne l'étonne pas non plus. « *Les détenus connaissent l'heure des rondes. Ils entendent le trousseau de clefs au moment où le surveillant approche. C'est très simple de s'arranger pour faire cesser les violences.* »

Sauf désistement des condamnés, la cour d'appel de Reims aura prochainement l'occasion de s'intéresser à cette nuit du 10 au 11 août dans la cellule 320.

## PARTAGEZ SUR



## SUIVEZ L'UNION

Tuesday, August 15, 2017 - 18:41